

CHARTRE DE LA CONCERTATION «PROJET MAISON PETITS ET GRANDS»

Préambule

Organisatrice du festival Petits et Grands depuis 2011, l'association Petits et Grands propose une concertation autour du projet de « Maison Petits et Grands », équipement envisagé à Nantes, dédié aux enfants de 0 à 12 ans et à leurs familles.

Cette concertation est mise en oeuvre par l'association Culture Enfance, gestionnaire du projet de Petits et Grands. Pour conduire cette démarche, l'association a reçu le soutien de la ville de Nantes.

Cette concertation est menée entre janvier et avril 2017. Un rapport final est rendu à l'été 2017.

Les objectifs de la concertation

La concertation, processus collectif, vise à faire connaître les éléments du projet, participer à la compréhension de ses enjeux, recueillir les observations qu'il suscite et faire émerger des propositions pour l'enrichir, en prenant en compte les ressources existantes. Le débat et la confrontation d'idées ont pour but de faire évoluer le projet et d'éclairer les décisions futures.

Les modalités de la concertation

La concertation est placée sous l'égide d'un cabinet extérieur. Ce dernier a pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation dans le respect des règles du débat public : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle.

Il n'émet pas d'avis sur le fond du projet mais facilite le dialogue entre tous les acteurs de la concertation. Il exerce en tant que de besoin un rôle de médiateur. Il veille au respect des engagements pris dans la présente Charte.

Il recueille les informations.

Il participe aux réunions de préparation de la concertation.

Il rédige un rapport – le «livret de synthèse» – à l'issue de la concertation qu'il transmettra à l'association Petits et Grands et qui sera rendu public.

Des réunions publiques thématiques

Les réunions publiques thématiques ont pour vocation à traiter en profondeur des sujets particuliers, en mobilisant les parties prenantes concernées.

Elles sont ouvertes aux citoyens et aux professionnels nantais désireux d'y participer, par le biais d'une inscription sur le site Internet du projet.

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités afin d'apporter leur expertise sur des thématiques particulières, lors des réunions ou à l'occasion d'entretiens individuels.

La réunion publique de restitution

À l'issue de la concertation, une réunion publique est organisée afin de restituer au public l'état d'avancement de la concertation et les évolutions possibles, de répondre à ses questions et de recueillir ses réactions et suggestions. Cette réunion publique fait l'objet d'une annonce large permettant la participation du plus grand nombre.

Le site Internet

Pour favoriser l'information du public, un site Internet dédié au projet est mis en place.

Il est accessible à l'adresse

www.concertationpetitsetgrands.net

Il présente le projet et la concertation.

Il est le lieu de publication centralisé de l'ensemble des documents utiles à la concertation ou produits dans le cadre de celle-ci.

Il permet le dépôt de contributions en lien avec les thématiques abordées.

Enfin, il permet l'inscription aux réunions publiques.

Les engagements de l'association Petits et Grands

L'association Petits et Grands s'engage :

- à favoriser les expertises, les points de vue et les expressions multiples, et à mener la concertation sous le signe de la transparence, de la pluralité et de la diversité ;
- à établir et à consolider un calendrier de réunions le plus en amont possible afin de favoriser la mobilisation des personnes concernées ou des personnes souhaitant participer ;
- à ce que les avis, informations et propositions délivrés lors de chaque réunion soient synthétisés dans le rapport final, mis à disposition du public ;
- à mettre en ligne sur le site du projet le rapport final et à le diffuser largement.